



## **AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

# **Mise en place d'une convention d'occupation temporaire d'un local commercial « boutique éphémère »**

**Date limite de remise de candidatures : 15 mai à 12h**

### **Création d'un incubateur de boutique éphémère - «La Vitrine»**

Personne publique concédante :  
Commune d'Alès  
Place de Hôtel de Ville  
30100 ALES

Représentée par Monsieur Christophe RIVENQ, le Maire

#### **Article 1 : Caractéristiques principales**

Dans la continuité des États Généraux du Cœur de Ville organisés en 2016 et dans le cadre du programme national Action Cœur de Ville, la ville d'Alès met en œuvre plusieurs initiatives visant à redynamiser son centre-ville, dont la création d'une « boutique éphémère » qui s'inscrit comme un véritable concept d'incubateur commercial dédié à l'entrepreneuriat local.

Ce dispositif propose la mise à disposition d'un local commercial une offre originale et renouvelée chaque semaine en centre-ville, permettant aux entrepreneurs de tester leur concept en conditions réelles. Cette phase d'expérimentation leur offre l'opportunité de consolider leur projet et d'envisager, à terme, une installation pérenne en cœur de ville, tout en contribuant à la dynamisation du tissu économique local.

Considérant qu'un tel titre d'occupation donne le droit au bénéficiaire d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, il est nécessaire de procéder à la sélection préalable, conformément à l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, pour signer une convention d'occupation temporaire définissant les modalités convenues avec les bénéficiaires retenues.

## Article 2 : Nature du contrat

Il s'agit de mettre en place une convention d'autorisation temporaire pour la boutique éphémère. Ce concept vise à créer un **incubateur**, conçu comme un espace modulable et évolutif permettant d'accueillir, en rotation, des créateurs, artisans du territoire, marques émergentes, enseignes et manufactures françaises, acteurs issus de l'ensemble du territoire national.

## Article 3 : Fonctionnement - conditions financières

« La Vitrine » est un local commercial d'une superficie de 86 m<sup>2</sup> situé à proximité des Halles de l'Abbaye (horaires minimum : 10h-18h). **Ce local est mis à disposition pour des périodes courtes d'une à deux semaines, du lundi 14h au lundi suivant 12h, afin de favoriser une rotation régulière des exposants.**

Cette occupation donnera lieu au paiement d'une redevance incluant l'ensemble des charges (eau, électricité, chauffage et connexion internet). Celui-ci sera déterminé selon une grille tarifaire établie en fonction de la saison et du nombre d'occupants, une ou deux personnes.

Saison	Mois	Tarif hebdomadaire TTC (charges comprises) pour le local <sup>(1)</sup>
Basse saison	Janvier	250 €
	Février	
	Mars	
Moyenne saison	Août	300 €
	Septembre	
	Octobre	
	Novembre	
Haute saison	Avril	350 €
	Mai	
	Juin	
	Juillet	
	Décembre	

<sup>1</sup> Le tarif hebdomadaire peut être réparti à parts égales entre les colocataires, dans la limite de deux occupants. Il est précisé que tout engagement à occuper le lieu ne pourra faire l'objet d'un remboursement sauf cas de force majeure (événement imprévu empêchant l'exercice de l'activité de l'entreprise).  
Sous réserve du vote des tarifs en conseil municipal

#### **Article 4 : Documents à fournir par le candidat**

##### **1- Dossier personnel :**

- ▶ Lettre de candidature motivée
- ▶ Un curriculum vitae du candidat
- ▶ Une attestation de police d'assurance responsabilité civile professionnel en cours de validité
- ▶ Tout document justifiant l'existence juridique de l'entreprise de moins de 3 mois

##### **2- Dossier de candidature avec descriptif de la politique commerciale**

Une description détaillée du projet d'occupation de la boutique comprenant :

- ▶ La présentation de l'entreprise et ses références (circuits et réseaux de commercialisation notamment)
- ▶ Le processus de fabrication, approvisionnements et la singularité de l'offre
- ▶ Les photos des produits qui seront vendus dans la boutique
- ▶ L'agencement du magasin
- ▶ La stratégie d'animation et de communication de la boutique
- ▶ La liste du matériel électrique nécessaire à l'exploitation de la boutique
- ▶ Toutes les pièces qui permettront de mettre en valeur la candidature sont acceptés (portfolio, photos, participations à des événements ...)

#### **Article 5 : Critères d'attribution**

La ville privilégie les candidatures issus de l'artisanat local, de la création (mode, design, accessoires et arts), des produits du terroir ou des manufactures et marques françaises innovantes.

- ▶ Capacités professionnelle, jugées par la qualité des références et l'expérience du candidat au regard son curriculum vitae (20 %),
- ▶ Qualités de l'offre proposée et pertinence du projet (produits locaux, labellisés, métiers d'art (50 %),
- ▶ Mise en valeur du projet commercial au sein de la boutique éphémère (aménagement projeté ...) (30%).

#### **Article 6 : Remise des manifestations d'intérêt**

Les manifestations d'intérêt devront parvenir avant le **15 mai 2026 à 12 h** sous pli cacheté portant mentions :

<p><b>Offre pour :</b> <b>Appel à manifestation d'intérêt</b> Mise en place d'une convention d'occupation temporaire d'un local commercial « boutique éphémère La Vitrine » Ne pas ouvrir</p>
---

Ce pli devra être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

ATOME - Action Cœur de Ville - 4ème étage  
2 rue Michelet  
30100 Alès

**Pour des renseignements techniques :**

[Charlotte.eloy@ville-ales.fr](mailto:Charlotte.eloy@ville-ales.fr)

# Annexe 1

La VITRINE -  
1 place de l'Abbaye  
30100 Alès

